



Municipalité
de Lac-Beauport

Service des travaux publics et infrastructures

65, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport (Québec)
G3B 0A1
Tél. : (418) 849-7141, poste 243

Demande de coupe de bordure de chemin

Vous pouvez transmettre votre demande :

- par courriel : tpublics@lacbeauport.net
- par la poste
- en venant la déposer à la mairie

Longueur de la coupe :

Date :

Nom :

Prénom :

Adresse de facturation :

Adresse de la coupe :

Courriel :

Téléphone :

Cellulaire :

Normes

L'entrée doit avoir une largeur maximale de 7 mètres dans le développement Quartier Exalt (HU-203) et une largeur maximale de 8 mètres sur le reste du territoire.

Le plan de zonage est disponible sur le site Internet de la Municipalité dans l'onglet : La Municipalité – Règlements et politiques – Urbanisme – Plan de zonage. L'entrée doit être située au minimum à 1 mètre de la limite du terrain.

Il doit y avoir 2 mètres au minimum entre deux entrées (ex. : entrées en « U »).

Prix

Soumission annuelle demandée à l'entreprise privée (prix au mètre). Vérifier auprès de la Municipalité pour connaître le prix.

Procédure

- 1) S'inscrire auprès de la Municipalité.
- 2) Marquer la bordure avec une peinture de couleur voyante.
- 3) Dégager le devant de la bordure.
- 4) Un employé municipal s'assurera sur place du respect des normes.

Conditions

Un certain nombre de demandes est requis pour faire déplacer l'entrepreneur retenu.